

Communiqué

**NON A LA DIPLOMATIE PASSIVE DU
PRESIDENT AZALI**

Les travaux de la 60^{ème} session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, ouverts depuis Mercredi 14 septembre 2005 à New York, viennent de prendre fin ce vendredi 16 septembre 2005 (sommet pour les objectifs du millénaire). Il reste le débat général qui se déroule entre le 17 et le 28 septembre. Les Comores ont été représentés à ce grand sommet, au plus haut niveau par le chef de l'état Monsieur Azali ASSOUMANI accompagné de son tout nouveau ministre des Relations Extérieures Monsieur Abdou Souef.

Le Collectif Comores Masiwa Mané (CCMM) regrette que la délégation comorienne n'ait pas saisi cette occasion pour rappeler à la communauté internationale les 25 résolutions des Nations Unies condamnant en vain l'occupation par la France de l'île comorienne de Mayotte. La France qui assoie sa domination sur des mascarades électorales, en violation notamment de la résolution de **l'ONU N° 31/4 du 21/10/1976**.

Indépendant depuis le 6 juillet 1975, le jeune Etat s'est vu amputé du quart de son territoire par l'ancienne puissance colonisatrice, la France. Un cas d'école dans l'histoire de la décolonisation. Alors même qu'aux Nations Unies, la question dite de «l'île comorienne de Mayotte» y est inscrite depuis la trente et unième session de l'Assemblée Générale tenue en 1976. Depuis cette date, tous les régimes comoriens, à l'exception de celui d'Azali, ont fait de la souveraineté nationale, de l'intégrité et de l'unité territoriales, un casus belli – donc une question non négociable.

De sa trente-deuxième à sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a poursuivi l'examen de la question grâce à l'engagement effectif des autorités comoriennes, ce qui a abouti aux résolutions ci-après : **«résolutions 32/7, 34/69, 35/43, 36/105, 37/65, 38/13, 39/48, 40/62, 41/30, 42/17, 43/14, 44/9, 45/11, 46/9, 47/9, 48/56 et 49/18, et décision 33/435»**.

Aujourd'hui, cette question qui a pourtant fait la fierté de la diplomatie comorienne depuis 1975, est orpheline. Inscrite à l'ordre du jour provisoire de la 60^{ème} session de l'AG des Nations Unies de septembre 2005, la question de Mayotte n'a pas été admise à l'ordre du jour définitif : selon le collectif, l'Etat comorien n'a pas formulé de demande dans ce sens.

Pis, le Président de l'Union des Comores, dans un discours fleuve de 6 pages prononcé le 15 septembre, n'a pas daigné faire état du pouvoir de nuisance occasionné par l'occupation par la France de l'île comorienne de Mayotte (entraves à la libre circulation des hommes et des biens dans un même pays par l'instauration du visa illégal de Balladur), source de déstabilisation de l'archipel des Comores, voire même de la sous région. Pas une seule fois, l'île de Mayotte n'a été citée! D'ailleurs,

celle –ci n’a – t – elle pas été sacrifiée lors de la commission mixte franco-comorienne, du 4 et 5 avril 2005, sur l’autel d’une coopération au rabais ?

Avec ce comportement, le Président Azali ASSOUMANI prend la responsabilité historique d’enterrer la souveraineté nationale dont il est censé être le défenseur et le garant. Il reste à espérer que son tout nouveau ministre des Affaires Etrangères puisse rattraper le coup, par exemple le 20 septembre prochain, en évoquant lors du débat général, le contentieux franco-comorien sur l’île de Mayotte.

Pour l’heure, le collectif dénonce vigoureusement cette diplomatie passive qui s’est montrée incapable de défendre les intérêts supérieurs de la nation, auprès des instances internationales.

Le collectif ne se reconnaît pas dans une diplomatie qui semble suivre aveuglement les ordres dictés par une puissance étrangère.

En conséquence, le collectif appelle :

- l’ensemble de la Diaspora à dénoncer l’attitude du Chef de l’Etat,
- tous les Comoriens à briser ce mutisme éhonté, autour de la question de Mayotte, que le Président Azali ASSOUMANI et ses amis veulent imposer à notre peuple,
- l’Assemblée Nationale comorienne à voter une motion condamnant l’absence de la «question de l’île comorienne de Mayotte» dans le discours du Président de l’Union,
- les îles autonomes à faire valoir leur devoir de solidarité vis-à-vis de l’île comorienne de Mayotte,
- tout le peuple comorien à se mobiliser derrière toutes les organisations de la société civile qui militent pour la réintégration de Mayotte dans son ensemble naturel.

Fait à Paris, le 17 Septembre 2005

La coordination du collectif CCMM.

E-mail : comores_masiwamane@yahoo.fr